



ANNÉE INTERNATIONALE
DE L'ÉLIMINATION DU
TRAVAIL DES ENFANTS

ORGANISME GOUVERNEMENTALE

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale,
Burkina Faso
s'engage à

Elaborer un Plan d'Actions Opérationnel (PAO) 2022-2023

Elaborer un Plan d'Actions Opérationnel (PAO) 2022-2023

Nom:

Elaborer le Plan d'Actions Opérationnel (PAO) 2022-2023 de la Stratégie nationale 2019-2023 de lutte contre les PFTE

Description:

JUSTIFICATION

Le Burkina Faso a adopté le 07 Mai 2019, une Stratégie nationale 2019-2023 de lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants (SN/PFTE) au Burkina Faso.

Sa mise en œuvre s'effectue à travers les plans d'actions triennaux glissants. Le premier plan d'actions triennal qui couvre la période 2019-2021 arrive à son terme en Décembre 2021. Pour poursuivre la mise en œuvre, un nouveau plan d'action opérationnel s'avère nécessaire qui couvrirait la période 2022-2023.

METHODOLOGIE

- Collecter les informations auprès des membres du comité national de coordination lors de la première session du comité
- Collecter les informations et données auprès des 13 Directions régionales du travail et de la protection sociale
- Mettre en place un groupe de travail composé des inspecteurs du travail et des partenaires techniques pour la rédaction du premier draft du PAO
- Soumettre le premier draft sous forme de consultation à domicile aux partenaires pour amendements
- Prendre en compte les amendements
- Soumettre le projet au comité de pilotage de la stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants pour validation et adoption.

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires concernent l'ensemble des acteurs de protection de l'enfant en général et ceux de la lutte contre les pires formes de travail des enfants en particulier. Ce sont les acteurs étatiques, les acteurs non étatiques et les enfants eux-mêmes.

Problème à résoudre:

La mise en œuvre de la Stratégie nationale 2019-2023 se fait à travers l'adoption de plan d'action opérationnel glissant. Le premier arrive à échéance le 31 décembre 2021. L'absence d'un second plan prive la stratégie nationale d'un instrument de mise en œuvre.

Les outils pour atteindre l'objectif:

Dans le but d'atteindre l'objectif, certains outils sont nécessaires. Il s'agit des canevas de collecte des informations auprès des acteurs, la tenue des concertations avec le comité de pilotage et les directions régionales du travail et de la protection sociale.

Dans le cadre de la réalisation de cette promesse d'actions, le Ministère en charge du travail et ses partenaires techniques et financiers ont convenu d'un chronogramme pour la mise en œuvre de celle-ci.

Ainsi le chronogramme suivant est retenu:

- Fin juin: élaboration du projet de plan d'actions Opérationnel 2022-2023
- Fin décembre: validation et adoption du projet par l'organe de pilotage

Plan de mise en œuvre:

La mise en œuvre du plan d'action opérationnel validé et adopté dans les deux prochaines années incombe à tous les acteurs de protection de l'enfant. La matrice du plan d'actions contient des activités annuelles budgétisées avec des responsables d'exécution.

A la fin de chaque année, un rapport de mise en œuvre est élaboré et validé lors d'une session de l'organe de pilotage de la Stratégie nationale.

Impact:

Les axes visés:

- La prévention des PFTE;
- La protection contre les pires formes de travail des enfants;
- La réhabilitation et la réinsertion des enfants victimes de PFTE.

A travers ces trois axes tous les partenaires de lutte contre le travail des enfants sont situés sur l'engagement du Burkina Faso non seulement à mettre fin au travail des enfants surtout en ses pires formes, mais aussi à réhabiliter les enfants qui y sont déjà soumis. Le Plan d'action opérationnel est un référentiel national pour l'intégration des actions en la matière au niveau local.